



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente et unième session
5-16 novembre 2018

Résumé des communications des parties prenantes concernant la Chine**

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il s'agit de 122 communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel, présentées sous une forme résumée en raison de la limite fixée à la longueur des documents.

II. Renseignements reçus des parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales² et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme³

2. Christian Solidarity Worldwide (CSW) recommande à la Chine de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 engagent la Chine à fournir un calendrier détaillé de ratification du Pacte international d'ici à l'horizon 2020⁵. L'association Cultural Survival (CS) lui recommande de ratifier la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁶.

3. La Chinese Association for International Understanding invite le Gouvernement à instaurer un dialogue et une coopération constructifs dans le domaine des droits de l'homme, à renforcer la gouvernance des droits de l'homme à l'échelle mondiale et à faciliter les progrès durables et harmonieux de la cause internationale des droits de l'homme⁷.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (10 octobre 2018).

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction.



B. Cadre national des droits de l'homme⁸

4. Amnesty International (AI) souligne que la Chine n'a accompli aucun progrès quant à la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Par ailleurs, AI est préoccupée par la structure juridique relative à la « sécurité nationale », qui englobe la loi sur la lutte contre l'espionnage, la loi sur la sécurité nationale, la loi sur la lutte contre le terrorisme, la loi sur la gestion des organisations non gouvernementales (ONG) étrangères, la loi sur la cybersécurité, la loi nationale sur le renseignement et la réglementation relative aux affaires religieuses. Ces instruments législatifs et réglementaires utilisent des concepts vagues et trop larges liés à la sécurité nationale, confèrent aux autorités des pouvoirs échappant à tout contrôle effectif et ne prévoient pas de garanties contre la détention arbitraire et les atteintes au droit à la protection de la vie privée et à la liberté d'expression, et les autorités peuvent en faire une utilisation abusive pour réduire les opposants au silence, censurer les informations et harceler et pousser les défenseurs des droits de l'homme⁹.

5. Human Rights Watch exprime sa préoccupation quant à la volonté du Gouvernement chinois d'utiliser les technologies les plus récentes, notamment la collecte de données biométriques, l'intelligence artificielle et les mégadonnées, pour renforcer la surveillance à grande échelle dans l'ensemble du pays sans qu'il y ait de contrôle, sans transparence et sans protection de la vie privée. À cet égard, Human Rights Watch souligne qu'en 2012, les autorités chinoises ont lancé un système de crédit social dans l'ensemble du pays, par lequel les citoyens sont notés en fonction d'un ensemble de comportements allant des habitudes de consommation aux propos exprimés en ligne¹⁰.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Questions touchant plusieurs domaines

*Égalité et non-discrimination*¹¹

6. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 sont préoccupés par l'absence de disposition législative interdisant expressément la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), tout en relevant l'absence de loi antidiscrimination ou de loi contre la discrimination dans l'emploi qui soit applicable aux personnes LGBT¹².

7. HRW déclare que la Chine continue de s'opposer aux activités militantes des groupes de défense des droits des femmes et des groupes de personnes LGBT¹³. De son côté, Rainbow Project China (Rainbow China) indique que le Gouvernement n'a accompli aucun progrès concret sur le plan législatif ou pratique s'agissant de garantir aux citoyens chinois l'égalité des droits indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Rainbow China mentionne également les allégations d'application de la thérapie de réorientation sexuelle forcée, qui est pratiquée par certains hôpitaux publics¹⁴.

8. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 30, le système chinois d'« enregistrement des ménages » (*hukou*) limite strictement l'accès aux services sociaux et à la protection des droits sociaux et économiques aux résidents enregistrés dans des lieux spécifiques, et constitue une discrimination à l'encontre de certains groupes sociaux¹⁵.

*Développement, environnement, entreprises et droits de l'homme*¹⁶

9. Protect Women's Rights indique que le Gouvernement a amélioré les mesures financières ciblées en mettant en place des programmes de prêts subsidiaires, qui octroient aux pauvres des prêts à des taux d'intérêts inférieurs à ceux des programmes de prêts subsidiaires à l'agriculture¹⁷.

10. Les auteurs de la communication conjointe n° 28 signalent l'existence de profondes disparités économiques entre groupes ethniques ainsi qu'entre l'hinterland et les régions côtières¹⁸. De même, l'association SURES Estudios y Defensa en Derechos Humanos relève

la persistance de fortes inégalités entre les populations urbaine et rurale, les importants écarts à surmonter concernant l'accès aux services publics et l'exercice des droits sociaux¹⁹.

11. L'All-China Environment Federation fait observer que les ONG de défense de l'environnement connaissent des difficultés tenant à l'instabilité de leurs finances et au fait que leurs connaissances professionnelles en matière de litiges portant sur des questions d'environnement restent insuffisantes, et signale qu'un grand nombre d'ONG locales s'occupant de ces questions ne sont pas encore en mesure d'échanger des vues et de coopérer à l'échelon international²⁰.

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 soulignent que les vastes projets d'infrastructure et d'investissement de la Chine au Tibet, tels que les grands barrages hydroélectriques, les sites d'exploitation des ressources minérales ou les programmes de sédentarisation des nomades et éleveurs tibétains, se sont souvent soldés par des atteintes aux droits économiques, sociaux et culturels des Tibétains, notamment leurs droits aux moyens d'existence et à un logement adéquat²¹.

13. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 38, la Chine a enfreint son obligation de respecter les droits à une alimentation et une nutrition adéquates, ainsi qu'à un environnement sain, en ne s'abstenant pas de prendre des mesures ayant des conséquences néfastes pour l'environnement²².

14. AI constate avec préoccupation que les lois et règlements chinois ne mentionnent pas les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et ne font pas obligation aux sociétés chinoises opérant en Chine ou à l'étranger de se conformer aux exigences du devoir de diligence en matière de droits de l'homme²³. Les auteurs de la communication conjointe n° 27 font observer que la législation chinoise ne régit que ce qui relève de la compétence nationale et ne peut être utilisée pour régler les activités menées par les sociétés chinoises au-delà des frontières nationales. Ils exhortent la Chine à veiller à ce que la nouvelle législation sur les investissements à l'étranger et l'aide publique au développement prévoit des mesures garantissant le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et à modifier, selon que de besoin, la réglementation complémentaire en vigueur en matière de propriété, de gouvernance d'entreprise ou d'adoption d'un comportement économique responsable. En ce qui concerne les activités des sociétés chinoises au Myanmar, la Myanmar Alliance for Transparency and Accountability engage la Chine à respecter les droits de l'homme dans les pays où ses sociétés conduisent des activités économiques et commerciales, notamment en leur faisant réaliser des évaluations des incidences de ces activités sur les droits de l'homme au nom du devoir de diligence en la matière, et à donner aux victimes des activités de ses sociétés la possibilité d'exercer un recours effectif²⁴.

15. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 soulignent également que les sociétés minières chinoises, en particulier celles qui sont associées aux projets Mirador and San Carlos Panantza en Équateur, se sont livrées à des pratiques d'acquisition de terres irrégulières, notamment des achats irréguliers sans consultation, des revendications arbitraires de droits miniers et l'engagement de procédures civiles contre les familles sans titres de propriété. Ces pratiques ont, avec le concours des forces de sécurité, permis à ces sociétés de faire expulser de force et de déplacer contre leur gré 42 familles autochtones au total²⁵.

16. De leur côté, les auteurs de la communication conjointe n° 13 signalent les violations commises par la China National Petroleum Company (Compagnie pétrolière nationale chinoise) publique par le biais de sa coassociée BGP Bolivie, qui montrent qu'elle ne respecte pas les normes internationales relatives aux droits de l'homme applicables à la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones ni les accords issus du processus de consultation et du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, notamment en harcelant et en incriminant les personnes autochtones chargées de surveiller la situation sociale et l'environnement²⁶.

*Droits de l'homme et lutte antiterroriste*²⁷

17. AI constate avec préoccupation que les Ouïghours et les Tibétains continuent d'être accusés de « séparatisme » parce qu'ils exercent leurs droits à la liberté d'expression et préservent leur identité culturelle de façon pacifique²⁸.

2. Droits civils et politiques

*Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne*²⁹

18. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 relèvent que la Chine est l'un des pays – ils ne sont que 33 – qui conservent dans leur droit interne la peine de mort pour les infractions liées à la drogue. Or, les statistiques relatives aux condamnations à mort et aux exécutions sont jugées si sensibles qu'elles demeurent un secret d'État, d'où l'impossibilité de connaître le chiffre annuel exact des condamnations à mort prononcées et des exécutions³⁰.

19. Dénonçant le fait que la Chine persiste à détenir des armes nucléaires, l'ICAN (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires) exhorte le Gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour faire barrage à toute tentative de mise au point d'armes nucléaires. Elle fait observer qu'en matière de droits, le problème le plus préoccupant posé par une attaque nucléaire était celui du droit à la vie et elle souligne que si la population ne dispose pas d'informations sur les essais d'armes nucléaires, en particulier dans les zones contaminées, cela aura des répercussions sur son niveau de vie et sa protection³¹.

20. Safeguard Defenders (SD) indique que le recours aux disparitions forcées a nettement augmenté depuis le cycle précédent de l'EPU. L'ONG signale également qu'un cadre réglementaire a été mis en place pour supprimer délibérément la nécessité d'informer le public de la procédure judiciaire d'assignation à résidence dans un lieu désigné³².

21. The Rights Practice est préoccupée par l'utilisation de lieux de détention officiels, la pratique de la détention arbitraire, les restrictions à l'accès à un avocat, le risque de tortures et les aveux télévisés³³. La Law Society of England and Wales indique que, depuis 2013, des avocats ont été arrêtés et placés en détention. Ces pratiques se sont renforcées depuis, comme en témoigne la « répression 709 ». Pour la plupart, les avocats ainsi visés représentaient des victimes de violations des droits de l'homme³⁴.

22. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 2, depuis le second cycle de l'EPU, les autorités chinoises ont intensifié, sur le territoire chinois et à l'étranger, la répression des militants tant nationaux qu'étrangers et des défenseurs des droits de l'homme sous la forme d'arrestations arbitraires, de poursuites judiciaires et de condamnations à des peines d'emprisonnement au titre de dispositions relatives à la sécurité nationale rédigées en termes vagues³⁵. AI juge gravement préoccupant le fait que les autorités s'emploient systématiquement à surveiller, harceler, intimider, arrêter et emprisonner les défenseurs des droits de l'homme³⁶. De son côté, HRW relève de nombreux cas de personnes qui se sont vu refuser l'accès à un avocat choisi par elles et ont été placées à l'isolement. L'ONG indique qu'un certain nombre de défenseurs des droits de l'homme sont morts en détention ou peu après leur libération³⁷.

23. Selon Social-Economic Rights Watch, le Gouvernement n'a pas mis un terme à la pratique de l'internement psychiatrique involontaire comme forme de persécution politique. Des agents de l'État ou des policiers continuent d'interner contre leur gré dans des hôpitaux psychiatriques des pétitionnaires, des militants des droits de l'homme et des personnes ayant critiqué le Gouvernement³⁸.

24. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 indiquent que les nombreuses lacunes du cadre juridique chinois permettent le prélèvement d'organes, y compris sur des détenus, dans des conditions contraires à l'éthique. Les organismes de contrôle du système de don d'organes restent des coquilles vides³⁹.

*Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit*⁴⁰

25. Selon la National Union of Jurists de Cuba, la Chine a œuvré à une réforme judiciaire qui a permis de commencer à améliorer les mécanismes et la procédure judiciaires, d'instituer un contrôle institutionnel, de rendre plus efficace la régulation des actes judiciaires et d'améliorer de façon continue le système de garanties judiciaires⁴¹. En revanche, Human Rights Without Frontiers a des inquiétudes au sujet de l'équité des procès et préconise une réforme du contrôle judiciaire des forces de sécurité chinoises et la prévention de toute

ingérence de représentants du Parti communiste chinois, qui est l'une des conditions à réunir pour garantir cette équité⁴².

26. Le China Human Rights Lawyers Concern Group relève que la durée de la détention avant jugement peut être portée à sept mois et sept jours et prolongée de six mois si un suspect fait l'objet d'une mesure d'« assignation à résidence dans un lieu désigné ». Tout au long de cette période, le suspect est tenu de demeurer sous le contrôle de la police en dehors de toute surveillance effective par les autorités judiciaires⁴³. Les auteurs de la communication conjointe n° 34 soulèvent des préoccupations analogues⁴⁴.

27. La China Law Society indique que certaines administrations locales n'ont pas véritablement saisi l'importance et la nécessité de créer des associations de juristes et que, selon les régions, des différences subsistent quant aux moyens d'action dont disposent les associations existantes⁴⁵. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 29, la Chine ne veille pas toujours au respect des garanties nécessaires au bon fonctionnement de la profession d'avocat telles que les énoncent les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau. Il s'ensuit que les avocats rencontrent des difficultés dans l'exercice indépendant de leur profession et font l'objet de représailles, de poursuites et de sanctions. Les avocats chinois travaillant sur des dossiers sensibles sont victimes de harcèlement, d'ingérence infondée, de poursuites non justifiées, de procès inéquitables, du déni de représentation en justice et de tortures⁴⁶.

28. Selon l'Independent Association of Human Rights Lawyers in China, la loi sur les avocats contient beaucoup de dispositions qui instituent des restrictions de portée excessivement étendue et vagues. Les avocats peuvent être poursuivis en justice pour des paroles prononcées à l'audience si celles-ci sont jugées « attentatoires à la sécurité nationale » ; il leur est interdit d'« inciter » autrui à régler une affaire en « troublant l'ordre public » ou en « portant atteinte à la sécurité publique » ; et ils peuvent voir leur licence suspendue ou se faire radier du barreau, et se voir infliger des amendes pour les infractions susvisées et pour les faits de « divulgation de secrets d'État » présumés⁴⁷. Le Bar Human Rights Committee of England and Wales exprime des préoccupations analogues⁴⁸.

29. L'All-China Youth Federation signale que la Chine a mis en place le cadre juridique de la prévention de la délinquance juvénile et de la protection judiciaire des mineurs, qui englobe la loi sur la protection des mineurs, la loi sur la prévention de la délinquance juvénile et la révision du chapitre du Code de procédure pénale intitulé « Procédure pénale pour mineurs »⁴⁹.

30. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 jugent préoccupant que les restrictions d'ordre législatif et administratif n'ont pas permis aux syndicats de s'organiser de manière indépendante. Les défenseurs des droits du travail et les membres et bénévoles des ONG de défense des droits des travailleurs sont toujours soumis à la torture et à des traitements cruels sous la forme de menaces physiques et d'agressions. Les mêmes restrictions sont appliquées aux journalistes arrêtés pour avoir publié des articles sur des abandons de poste collectifs⁵⁰.

*Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*⁵¹

31. Human Rights in China indique que les développements juridiques et politiques importants survenus ces dernières années en Chine ont alourdi un climat politique déjà hostile et restrictif qui limite sérieusement l'exercice pacifique des droits, l'accès à l'information, la participation et l'appui et les ressources mis à disposition à long terme⁵².

32. L'organisation ADF International est préoccupée par le fait que la Chine cherche à limiter la possibilité pour tous les croyants de pratiquer leur religion et que les ONG étrangères n'ont pas le droit de mener des activités religieuses en Chine⁵³. L'European Centre for Law and Justice (ECLJ) signale également que la Chine a restreint la liberté de religion en adoptant deux instruments : 1) Réglementation relative aux affaires religieuses ; et 2) Article 300 du Code pénal, qui autorise uniquement les organisations religieuses enregistrées par l'État à s'assembler. ECLJ relève également que l'État ne reconnaît que cinq religions⁵⁴. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 17, la législation chinoise dénie la liberté de religion et de conviction puisque l'article 300 du Code pénal dispose que le fait d'être membre d'un groupe pratiquant un « *xie jiao* » (culte maléfique) est une infraction passible d'une peine de trois à sept ans d'emprisonnement ou davantage⁵⁵.

Christian Solidarity Worldwide fait observer que les références faites à « l'infiltration étrangère » et à la « sécurité nationale » dans la réglementation relative aux religions sont vagues et susceptibles de servir à imposer des restrictions inacceptables aux groupes religieux. Un ensemble plus vaste de politiques a utilisé la « sécurité nationale » pour justifier la répression⁵⁶.

33. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 32, entre 2014 et 2018, la surveillance, les arrestations et les persécutions ordonnées par le Parti communiste chinois ont poussé au moins 500 000 chrétiens membres de l'Église de Dieu Tout-Puissant (Church of Almighty God (CAG)) à quitter leur foyer, et plusieurs centaines de milliers de familles ont été disloquées⁵⁷.

34. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 sont préoccupés par le fait que, depuis 2013, le Gouvernement a intensifié la répression systématique des libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, en faisant jouer des lois et règlements destinés à limiter ces libertés et à donner une ampleur accrue aux poursuites pénales engagées contre les personnes qui se réclament de leur droit de les exercer. Le Gouvernement continue d'emprisonner les écrivains, les journalistes et les blogueurs, et des cyberpolitiques draconiennes ont été codifiées par la loi⁵⁸.

35. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 2, la liberté sur Internet ne fait que reculer depuis 2013, en raison notamment de l'aggravation de la censure des applications de messagerie en ligne telles que « WeChat ». Plusieurs personnes ont été arrêtées pour des messages qu'elles avaient envoyés sur les médias sociaux. Les auteurs de la même communication signalent qu'en novembre 2016, la Chine a adopté la « loi sur la cybersécurité », qui, depuis son entrée en vigueur en juin 2017, sert à restreindre le droit à la liberté d'expression sur Internet et à étendre la surveillance de ce réseau⁵⁹.

36. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 signalent que la « *Notification concernant l'assainissement des règles en matière d'accès à Internet et de marché des services en ligne* » enjoint aux fournisseurs de services Internet, aux entreprises et aux particuliers de n'utiliser les réseaux privés virtuels que dans certaines circonstances limitées, et interdit les activités commerciales transfrontières non autorisées au préalable⁶⁰. De même, Access Now (AN) recommande à la Chine de renforcer la liberté d'expression en ligne, de prévenir les atteintes à cette liberté commises par des acteurs étatiques ou non et d'adopter des lois et une réglementation relative aux télécommunications qui protègent l'accès à l'information et les droits de l'homme⁶¹.

37. L'organisation Front Line Defenders (FLD) fait observer que la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'homme est encore écornée à la fois par la censure d'Internet et la censure ciblée de leurs communications électroniques. Les autorités ont bloqué l'accès aux sites Web des organisations nationales de défense des droits de l'homme et continuent de renforcer le système de censure « Grand pare-feu » et d'en étendre le rayon d'action, empêchant ainsi les défenseurs des droits de l'homme de mener des activités de sensibilisation auprès des réseaux étrangers⁶². Le Happiness Realization Research Institute et Reporters sans frontières expriment des préoccupations analogues⁶³.

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 indiquent que le Gouvernement continue d'utiliser les infractions consistant à « inciter à la subversion du pouvoir de l'État et causer des altercations ou provoquer des troubles » pour arrêter et emprisonner les personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression. L'infraction d'« organisation d'un rassemblement en vue de troubler l'ordre public » est régulièrement utilisée pour arrêter les représentants des travailleurs dans les affaires d'abandons de poste collectifs, ce qui porte atteinte au droit des travailleurs à la liberté de réunion et à leur droit de grève⁶⁴.

39. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 jugent préoccupantes les restrictions d'ordre législatif et administratif qui sont imposées aux syndicats. Les défenseurs des droits du travail et les membres et bénévoles des ONG de défense des droits des travailleurs sont toujours soumis à la torture et à des traitements cruels sous la forme de menaces physiques et d'agressions⁶⁵.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 37 soulignent que la Chine n'a, depuis l'EPU de 2013, appliqué aucune des six recommandations relatives aux élections et à la participation politique qu'elle avait pourtant acceptées⁶⁶.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage⁶⁷

41. Considérant que le travail des enfants, la traite des enfants et les sévices sexuels à enfant demeurent de graves problèmes en Chine, les auteurs de la communication conjointe n° 36 recommandent au Gouvernement de prendre des mesures efficaces, notamment en mettant en place aux échelons national et local des systèmes visant à protéger les enfants contre le travail des enfants, la traite des enfants et les sévices sexuels⁶⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 39 adressent à la Chine la même recommandation⁶⁹.

Droit à la vie privée et à la vie de famille⁷⁰

42. HRW indique qu'au Xinjiang, les autorités font effectuer des prélèvements d'échantillons pour le test ADN, prendre les empreintes digitales, capturer l'image de l'iris et déterminer le groupe sanguin pour tous les habitants de la région âgés de 12 à 65 ans⁷¹. Par ailleurs, AN, qui souligne que la loi sur la cybersécurité confère aux autorités chinoises le pouvoir d'ordonner la suppression ou la fermeture de sites Web et de comptes de réseaux sociaux, recommande à la Chine de revoir et de modifier la législation en vigueur, notamment la loi sur la cybersécurité, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, en supprimant, entre autres dispositions, les prescriptions en matière de localisation des données et d'identité réelle⁷².

3. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables⁷³

43. La Fédération syndicale panchinoise (ACFTU) exhorte le Gouvernement à mener des recherches sur la négociation du salaire minimal, à rendre plus rigoureux le contrôle du paiement des salaires des travailleurs migrants et à accélérer les négociations collectives sur les salaires afin de mieux protéger les droits du travail et les droits économiques des groupes défavorisés⁷⁴.

44. Le Centre d'études sur les droits de l'homme de l'Académie chinoise des sciences sociales indique que les interprétations de la législation nationale du travail sont hétérogènes et que les services administratifs et judiciaires chinois devraient en renforcer l'harmonisation. Il convient d'élargir encore la couverture de l'assurance sociale⁷⁵.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 font observer qu'en dépit de l'engagement pris par la Chine lors du second cycle de l'EPU de garantir la sécurité au travail, il est toujours fait état d'informations inquiétantes concernant la sécurité des travailleurs⁷⁶. Selon Labour Action China (LAC), on compte au Guangdong plus de 10 % de victimes d'intoxications chroniques dues aux produits chimiques utilisés dans l'industrie électronique. De plus, LAC souligne qu'une procédure régulière n'est pas garantie, d'autant que la charge de la preuve incombe non aux auteurs des infractions, mais aux victimes, et notamment à celles ayant contracté une leucémie d'origine professionnelle⁷⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 recommandent de renforcer les visites d'inspection sur les lieux de travail par des organes indépendants et de faire mieux respecter la législation relative à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles⁷⁸.

Droit à la sécurité sociale⁷⁹

46. Se déclarant préoccupés par l'insuffisance des ressources humaines et des services humanitaires, les auteurs de la communication conjointe n° 15 invitent instamment la Chine à renforcer l'appui aux activités humanitaires et à améliorer le système de sécurité et d'aide sociales afin que les groupes de population les plus vulnérables puissent vivre dans de meilleures conditions⁸⁰.

47. L'ACFTU engage la Chine à accorder toute son attention aux problèmes croissants que soulève le droit des travailleurs à l'assurance sociale ; à faire respecter les lois et règlements régissant l'assurance sociale ; et à améliorer le système d'assurances sociales en

en élargissant la couverture afin de répondre aux besoins des travailleurs⁸¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 indiquent que la plupart des employeurs chinois ne se conforment pas à la loi sur les contrats de travail et à la loi sur l'assurance sociale pour ce qui est d'assurer les travailleurs migrants ruraux, ce qui ne permet pas à ces derniers de disposer des ressources nécessaires pour participer aux régimes d'assurance de base⁸².

*Droit à un niveau de vie suffisant*⁸³

48. Fundavivienda prie instamment la Chine de continuer de mettre en place des politiques qui offrent de meilleures conditions de vie aux travailleurs ruraux et à leur famille, lesquels n'ont pas accès aux mêmes services publics, protection, avantages et conditions d'emploi que ceux dont bénéficient les citoyens⁸⁴.

*Droit à la santé*⁸⁵

49. Save Environment Save Humans encourage le Gouvernement à mettre en permanence l'accent sur l'amélioration des mécanismes liés à la santé et à renforcer les capacités dans ce domaine⁸⁶.

50. Le Treatment Action Group juge préoccupant que les politiques devant mettre en forme la lutte contre la tuberculose en Chine et les lois protégeant les droits des tuberculeux soient encore en chantier et soient en retrait par rapport à la progression de la législation et de la politique relatives au VIH⁸⁷.

51. Le Leitner Center for International Law and Justice indique que la stigmatisation et la discrimination continuent de faire obstacle à la pleine réalisation des droits fondamentaux des travailleurs du sexe, des personnes vivant avec le VIH et des toxicomanes chinois⁸⁸. La China Foundation for Poverty Alleviation engage le Gouvernement à intégrer la santé sexuelle et procréative dans les stratégies et programmes nationaux, à renforcer les capacités en matière de services de planification familiale et de santé procréative dans les régions peu développées, et à accorder une attention particulière à la santé sexuelle et procréative et aux droits y afférents, ainsi qu'aux besoins de services de sous-groupes spécifiques⁸⁹. CS s'inquiète de voir que, rapportés au taux national d'infection à VIH, les taux d'incidence sont les plus élevés dans les régions habitées par des minorités ethniques⁹⁰.

52. L'organisation Health in Action est préoccupée par la situation sanitaire des travailleurs chinois, qui, issus pour la plupart de milieux défavorisés, sont exposés à faire de longues journées de travail et à contracter des maladies professionnelles⁹¹.

*Droit à l'éducation*⁹²

53. L'Initiative to Advance Human Rights Education juge préoccupant que les autorités aient érigé en infraction pénale les activités d'éducation aux droits de l'homme et de documentation y afférentes menées par des ONG, et que les programmes scolaires n'abordent pas les principes universels en matière de droits de l'homme⁹³. S'inquiétant de l'insuffisance de la connaissance des droits de l'homme et estimant que ces droits devraient constituer l'une des matières obligatoires du programme des études juridiques, la China Society for Human Rights Studies demande qu'une telle mesure soit largement appliquée dans les universités⁹⁴.

4. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

*Femmes*⁹⁵

54. Save the Children and Women signale qu'il existe dans 31 provinces, régions autonomes et municipalités relevant directement du gouvernement central des organisations qui constituent un réseau multidimensionnel et bien coordonné au service de l'égalité de sexes et de la promotion de la femme⁹⁶. La China Women's Development Foundation recommande au Gouvernement d'accorder une plus grande attention aux besoins des femmes dans le processus de développement et de renforcer les capacités d'appui, notamment financier⁹⁷.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 sont préoccupés par le fait que la législation chinoise est trop faible pour lutter contre la discrimination sexiste dans l'emploi

et que la nouvelle loi contre la violence familiale n'est pas opérationnelle. Le Code pénal n'incrimine pas expressément la traite aux fins de l'exploitation du travail forcé, la servitude pour dettes ou la servitude involontaire, et ne prévoit pas l'engagement de la responsabilité pénale des clients des auteurs de la traite qui achètent les victimes. La loi sur les associations caritatives et la loi sur la gestion des activités menées dans le pays par des ONG étrangères ont fixé des limites aux activités des ONG chinoises, et les autorités chinoises n'ont pas modifié la législation dans le sens d'une plus grande participation des femmes aux organes législatifs nationaux et locaux⁹⁸.

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 36 relèvent l'existence d'une discrimination sexiste dans l'emploi, soulignant la persistance de la ségrégation des emplois et de l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Les femmes employées dans le secteur informel sont moins bien rémunérées et bénéficient de moins d'avantages sociaux. Il est parfois porté atteinte aux droits et intérêts des femmes rurales en matière foncière⁹⁹.

57. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 37, les femmes restent sous-représentées dans les instances dirigeantes du Parti et du Gouvernement. Les autorités n'ont pas atteint l'objectif de 30 % de femmes dans les organismes publics et les organisations politiques, et n'ont pas déployé d'efforts supplémentaires pour garantir l'égalité de participation des hommes et des femmes aux organes législatifs et consultatifs à tous les niveaux¹⁰⁰.

*Enfants*¹⁰¹

58. Selon l'Initiative mondiale pour mettre un terme à tous les châtiments corporels infligés aux enfants (GIEACPC), les châtiments corporels infligés aux enfants sont autorisés dans le cadre familial et dans les structures assurant une protection de remplacement, ainsi que dans certains établissements de garde de jour, mais sont illégaux à l'école et dans les établissements pénitentiaires¹⁰².

59. Le Beijing Children's Legal Aid and Research Center signale l'existence de problèmes en ce qui concerne la protection des enfants, notamment la protection des réseaux, la pénurie de spécialistes et d'organisations sociales, et le renforcement des capacités¹⁰³. De son côté, la Chinese People's Association for Peace and Disarmament relève des incidents tels que la maltraitance d'enfants par des enseignants du niveau préscolaire¹⁰⁴.

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 31 sont préoccupés par le fait que les enfants migrants, en particulier les filles, sont susceptibles de devoir travailler en raison de la pauvreté, de la discrimination fondée sur le sexe et d'un accès limité aux services publics tels que l'éducation et aux subventions de l'État. En raison des restrictions imposées par le système du « *hukou* », de nombreux parents appelés à migrer doivent se résoudre à laisser leurs enfants derrière eux, et ces enfants ne peuvent plus vraiment compter sur la protection de leurs parents et sont extrêmement vulnérables face aux mauvais traitements. La politique de contrôle des naissances a entraîné des avortements de fœtus ou le meurtre ou l'abandon de nourrissons handicapés ou de sexe féminin¹⁰⁵.

*Personnes handicapées*¹⁰⁶

61. La Lao Women's Union signale que le plan quinquennal de développement économique et social (2016-2020) prévoit un dispositif spécial de sécurité sociale de base, l'amélioration des politiques de soutien à l'emploi et à la gestion d'entreprise, et la réalisation d'importants projets de réadaptation des personnes handicapées¹⁰⁷.

62. La Beijing Disabled Person's Federation fait observer que les personnes handicapées doivent faire face à des problèmes tels que le trop faible nombre d'organisations sociales spécialisées dans le handicap, le fait que celles-ci ne fournissent pas toutes les mêmes services, les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, la pénurie d'organisations sociales spécialisées dans le handicap dans les régions rurales et montagneuses, et le fait que les ressources nécessaires à la fourniture de divers services sont insuffisantes¹⁰⁸.

63. La China Foundation for Human Rights Development exprime sa préoccupation au sujet de l'éducation inclusive des enfants handicapés, qui est généralement mal comprise de

la société chinoise. La Fondation encourage les enseignants des classes ordinaires à participer à des formations à l'enseignement spécialisé¹⁰⁹.

Minorités¹¹⁰

64. La Society for Threatened Peoples signale les menaces qui pèsent sur la religion, le droit à l'information, le droit de circulation et le droit de réunion des Tibétains et des Ouïghours, et recommande à la Chine de reconnaître les cultures tibétaine, mongole et ouïghoure et de respecter les droits fondamentaux de leurs représentants¹¹¹.

65. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 indiquent que la Chine continue d'attaquer et de soumettre à la torture des défenseurs tibétains des droits de l'homme dans le droit fil de son refus de laisser les Tibétains s'autodéterminer. La Chine a adopté des politiques et des pratiques qui visent à porter atteinte au droit des bouddhistes tibétains à la liberté de religion. Les autorités se servent des écoles « sinocentriques » pour assimiler les Tibétains à la culture chinoise¹¹². Les auteurs de la communication conjointe n° 35 se disent également préoccupé par le fait qu'il arrive régulièrement que des défenseurs des droits de l'homme soient victimes d'arrestation arbitraire, d'actes de torture et de violations de leurs droits culturels et du droit à liberté d'association et de réunion¹¹³. Le Canada Tibet Committee signale la persistance du problème de la pauvreté au Tibet¹¹⁴.

66. La China Ethnic Minorities' Association for External Exchanges souligne que le Xinjiang accuse un retard sur les régions les plus développées de la Chine et elle encourage le Gouvernement à augmenter son appui au Xinjiang et à y promouvoir un développement économique et social sain et durable¹¹⁵.

67. HRW relève que dans certaines régions peuplées de minorités ethniques, la situation de ces minorités a empiré. Depuis avril 2016 à peu près, des dizaines de milliers d'Ouïghours et de membres d'autres minorités ethniques sont envoyés dans des « centres d'éducation politique » extralégaux, où ils sont détenus au secret pour une durée indéterminée sans inculpation ni jugement¹¹⁶. De son côté, CS souligne que les défenseurs des droits de l'homme des minorités sont arrêtés, poursuivis en justice et inculpés. Cette association s'inquiète en outre des restrictions à la liberté de circulation ciblant plus particulièrement les Tibétains, qui ne peuvent se rendre à l'étranger¹¹⁷.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées¹¹⁸

68. Beijing Zhicheng Migrant Workers' Legal Aid and Research indique que les travailleurs migrants n'ont pas encore vraiment pris conscience de leurs droits et ne sont guère capables de les défendre, que les ONG s'occupant de ces travailleurs ne disposent pas des moyens nécessaires pour protéger ces droits et qu'il faudrait davantage de juristes pour fournir des services d'assistance juridique à ces travailleurs¹¹⁹.

69. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 4, les travailleurs migrants sont traités comme des citoyens de deuxième classe et subissent quotidiennement différentes formes d'exploitation et de discrimination. Les travailleurs ruraux migrants ne peuvent pas faire une demande de logement social ou d'appartement subventionné. Il s'ensuit que plus de 46 % de ces travailleurs consacrent 15,4 % de leur revenu au logement lorsque leur employeur ne leur fournit pas de logement subventionné¹²⁰.

70. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 signalent qu'en 2017, l'expulsion forcée de Beijing d'un très grand nombre de travailleurs migrants a mis en lumière la ségrégation des zones rurales et urbaines et la discrimination à l'égard des migrants ruraux. Les autorités de l'État lancent des campagnes de « sécurité » pour expulser les habitants et démolir des bâtiments non conformes aux normes sans remédier aux causes profondes qui forcent ces personnes à vivre dans des conditions aussi dangereuses¹²¹.

71. La Citizens' Coalition for Human Rights of Abductees and North Korean Refugees indique qu'un grand nombre de déserteurs nord-coréens sont arrêtés par les autorités chinoises, qui les expulsent de force, les placent en détention ou les rapatrient¹²².

5. Situation dans certains territoires ou régions, ou questions s'y rapportant¹²³

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 signalent que Hong Kong (Chine) n'a pas encore créé de commission des droits de l'homme dotée de pouvoirs d'enquête et d'un mandat couvrant l'ensemble des droits de l'homme¹²⁴.

73. Le Civil Human Rights Front relève les problèmes liés à des élections non représentatives, à la présélection des candidats et à l'interdiction faite à des législateurs élus d'exercer leurs fonctions à Hong Kong (Chine)¹²⁵.

74. Faisant observer que le problème de la pauvreté à Hong Kong devient de plus en plus criant, la Society for Community Organization préconise la formulation d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et la mise en place d'un dispositif de redistribution des richesses afin de réduire les inégalités de revenu¹²⁶.

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 déclarent que la Chine interdit la liberté d'expression au moyen de restrictions en matière de publication, en mettant en œuvre une tactique d'intimidation visant à empêcher systématiquement les publications de Hong Kong d'entrer en Chine continentale. La censure et l'autocensure limitent le travail des médias indépendants. Certains journalistes ont fait l'objet de menaces verbales et écrites, et parfois d'agressions physiques, l'intention étant de les intimider et de les réduire au silence, et de limiter l'accès du public à des informations impartiales¹²⁷.

76. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 9, les travailleurs de Hong Kong (Chine) ont les horaires de travail les plus lourds du monde car ils travaillent normalement plus de cinquante heures par semaine¹²⁸.

77. Pathfinders Limited (PFL) indique qu'aucune loi ou politique ne traite de la situation d'une mère ou de son enfant pendant le congé de maternité ni de l'interaction entre ce congé et ce que l'on appelle la règle de la « vie à demeure », à savoir la prescription imposée par le Gouvernement de Hong Kong (Chine) selon laquelle les employées de maison étrangères doivent vivre chez leur employeur. PFL recommande au Gouvernement de Hong Kong (Chine) d'élaborer des directives concrètes et détaillées concernant la gestion régulière de la grossesse et du congé de maternité légal de ces employées¹²⁹.

78. HIA fait observer qu'à Hong Kong (Chine), les politiques de santé suivent une approche « aval » en mettant étroitement l'accent sur le système de santé et l'on a observé des cas où l'incohérence des politiques des secteurs autres que celui de la santé risquait de réduire à néant les efforts d'éducation en matière de santé publique¹³⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 soulignent que certains groupes se heurtent à des obstacles structurels à l'accès aux soins de santé primaires, tels que les horaires d'ouverture, les barrières linguistiques et la discrimination. L'accès aux soins de suite et de réadaptation dans les hôpitaux publics est difficile et le système de santé publique n'assure aucun prétraitement¹³¹.

79. La GIEACPC signale qu'à Hong Kong (Chine), les châtiments corporels infligés aux enfants sont toujours autorisés dans le cadre familial et dans les structures assurant une protection de remplacement, ainsi que dans certains établissements de garde de jour, et elle recommande au Gouvernement d'interdire expressément tous les châtiments corporels et d'abroger tous moyens juridiques de défense ou toutes autorisations concernant leur usage¹³².

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 signalent que 15 millions de travailleurs ruraux migrants vivant avec leurs parents dans les zones urbaines n'ont pas droit à l'instruction obligatoire gratuite¹³³. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 9, les enfants de demandeurs d'asile, de réfugiés et de travailleurs arrivés à Hong Kong (Chine) dans le cadre des programmes d'emploi de travailleurs domestiques étrangers et de main-d'œuvre supplémentaire ne disposent pas du droit de résidence, même s'ils sont nés sur ce territoire. De plus, les demandeurs de protection au titre du principe de non-refoulement sont considérés comme des « immigrants illégaux », même si leurs demandes de protection ont été jugées fondées. Ces demandeurs et leurs enfants ne sont autorisés à fréquenter une école qu'avec l'autorisation du Département de l'immigration¹³⁴.

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 indiquent qu'aucun appui n'est apporté aux personnes handicapées pour qu'elles vivent au sein de leur communauté et elles

sont internées en hôpital psychiatrique ou arrêtées sans que leur état fasse l'objet d'une enquête appropriée. En matière d'emploi, le mécanisme d'évaluation de la productivité autorise l'employeur d'une personne handicapée à la payer en dessous du salaire minimal. L'ordonnance sur la santé mentale limite la capacité juridique des personnes handicapées en se fondant sur leur capacité mentale¹³⁵.

82. La New Macau Association (NMA) exprime ses préoccupations au sujet des élections inégales et indirectes à Macao (Chine), des libertés d'expression et de circulation, et des questions relatives à la vie privée et à la surveillance. La police du territoire refuse souvent aux journalistes, législateurs, militants des droits sociaux, universitaires et écrivains de Hong Kong le droit d'entrer à Macao (Chine) en invoquant la loi-cadre sur la sécurité intérieure, prétendant que les visiteurs en question représenteraient « une menace pour la sécurité intérieure de Macao (Chine) ». La NMA fait observer que le mécanisme visant à protéger les données à caractère personnel des citoyens contre l'exploitation abusive que les autorités pourraient en faire est insuffisant. Macao (Chine) n'a adopté aucune politique de reconnaissance de l'identité de genre des transgenres et n'a pas rendu la loi sur la violence familiale applicable aux victimes de violence dans les couples de même sexe¹³⁶.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

Civil society

Individual submissions:

AACGCI	Academic Alliance for Correcting Groundless Criticisms of Japan, Tokyo (Japan);
AccessNow	AccessNow, New York (United States of America);
ACEF	中华环保联合会, Beijing (China);
ACFD	アジア自由民主連帯協議会, Tokyo-to hatiouji city katakuramati (Japan);
ACFTU	All-China Federation of Trade Unions, Beijing (China);
ACLA	China Lawyers Association, Beijing (China);
ACYF	All-China Youth Federation, Beijing (China);
ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
BDPF	Beijing Disabled Person's Federation, Beijing (China);
BHRC	Bar Human Rights Committee of England and Wales, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
BCLARC	Beijing Children' Legal Aid and Research Center, Beijing (China);
BZMWLARC	Beijing Zhicheng Migrant Workers' Legal Aid and Research Center, Beijing (China);
CAFIU	Chinese Association for International Understanding, Beijing (China);
CAPDTC	China Association for Preservation and Development of Tibetan Culture, Beijing (China);
CCCS	China Care and Compassion Society, Beijing (China);
CCTC	Canada Tibet Committee, Montreal (Canada);
CDPF	China Disabled Persons' Federation, Beijing (China);
Cemafee2018	中国少数民族对外交流协会-China Ethnic Minorities' Association for External Exchanges, Beijing (China);
CFHRD	China Foundation for Human Rights Development, Beijing (China);
CFPA	CFPA-China Foundation for Poverty Alleviation, Beijing (China);
CHINAFPA	China Family Planning Association, Beijing (China);
CHNK	Citizens' Coalition for Human Rights of Abductees and North Korean Refugees, Seoul (Republic of Korea);
CHRLCG	China Human Rights Lawyers Concern Group, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
CHRS of CASS	Center for Human Rights Studies of Chinese Academy of

	Social Sciences, Beijing (China);
CIDF	China Internet Development Foundation, Beijing (China);
CIGD	Centro de Investigacion Global para el Desarrollo, Caracas (Venezuela (Bolivarian Republic of));
Civil Human Rights Front	Civil Human Rights Front, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
CLS	China Law Society, Beijing (China);
CNIE	China NGO Network for International Exchanges, Beijing (China);
CPAPD	Chinese People's Association for Peace and Disarmament, Beijing (China);
CRCCA	China Religious Culture Communication Association, Beijing (China);
CS	Cultural Survival, Cambridge (United States of America);
CSHRS	China Society for Human Rights Studies, Beijing (China);
CSW	Christian Solidarity Worldwide, New Malden (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
CTRC	China Tibetology Research Center, Beijing (China);
CUAES	China Union of Anthropological and Ethnological Sciences, Beijing (China);
CWDF	China Women's Development Foundation, Beijing (China);
CWT	Covenants Watch Taiwan, Taipei (Taiwan Province of China);
DHF	The Dui Hua Foundation, San Francisco (United States of America);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, Strasbourg (France);
FANJ	Fundacion Antonio Nunez Jimenez de la Naturaleza y el Hombre, La Habana (Cuba);
FIDH	International Federation for Human Rights, Paris (France);
FLD	Front Line Defenders – The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders, Dublin (Ireland);
FMC	Federacion de Mujeres Cubanas, Habana (Cuba);
Fundavivienda	Fundacion Venezolana por el Derecho a la Vivienda, Caracas ((Bolivarian Republic of Venezuela);
GIEACPC	Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
HIA	Health In Action, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
HKJPC	Justice and Peace Commission of the Hong Kong Catholic Diocese, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
HK Alliance	Hong Kong Alliance in Support of Patriotic democratic movements in China, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
HKUL	Hong Kong Unison, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
HRIC	Human Rights in China, New York (United States of America);
HRRI	Happiness Realization Research Institute, Tokyo (Japan);
HRW	Human Rights Watch, Geneva (Switzerland);
HRWC	Human Rights of Women and Children, New Delhi (India);
HRWF	Human Rights without Frontiers, Brussels (Belgium);
IAHRE	The Initiative to Advance Human Rights Education, Wuhan (China);
IAHRL China	Independent Association of Human Rights Lawyers in China, (China);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
LAC	Labour Action China, Sheung (China, Hong Kong Special Administrative Region);
Leitner Center	Leitner Center for International Law & Justice, New York (United States of America);
LSEW	The Law Society of England and Wales, London (United

LWU	Kingdom of Great Britain and Northern Ireland); Lao Women's Union, Vientiane (Lao People's Democratic Republic);
MATA	Myanmar Alliance for Transparency and Accountability, Yangon (Myanmar);
NMA	New Macau Association, Macau, (China, Macao Special Administrative Region);
PFL	PathFinders Limited, Kowloon (China, Hong Kong Special Administrative Region);
PWR	Protect Women's Rights, Dombivali (India);
Rainbow China	Rainbow Project China, (China);
RSF-RWB	Reporters Without Borders International, Paris (France);
SAR	Scholars At Risk, New York (United States of America);
SCW	Save the Children and Women, Mumbai (India);
SD	Safeguard Defenders, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
SERW	Social-Economic Rights Watch, (China);
SESH	Save Environment Save Humans, Thakurli (India);
SoCO	Society for Community Organization, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region);
STPI	Society for Threatened Peoples International, Goettingen (Germany);
Sures	SURES.ESTUDIOS Y DEFENSE EN DERECHOS HUMANOS, Caracas (Bolivarian Republic of Venezuela);
TAG-NY	Treatment Action Group, New York (United States of America);
TRP	The Rights Practice, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
UHRMV	The Committee to Monitor Violations of the Universal Human Rights, Sapporo City Hokkaido (Japan);
UNJC	National Union of Jurists of Cuba, La Habana (Cuba);
WBO	World Barua Organization, Geneva (Switzerland);
Xiaowaves	Xiaowaves, Hong Kong (China, Hong Kong Special Administrative Region).
<i>Joint submissions:</i>	
JS1	Joint submission 1 submitted by: Women's Rights Monitor (WRM) The Anti-Discrimination Legal Aid Group (ADLA) The Network of Chinese Human Rights Defenders (CHRD);
JS2	Joint submission 2 submitted by: International Federation for Human Rights (FIDH) Taiwan Association for Human Rights (TAHR);
JS3	Joint submission 3 submitted by: COORDINADORA DE LAS ORGANIZACIONES INDÍGENAS DE LA CUENCA AMAZÓNICA (COICA) Derecho, Ambiente y Recursos Naturales (DAR) Asociación Ambiente y Sociedad (AAS) Centro de Estudios para el Desarrollo Laboral y Agrario (CEDLA) CONECTAS Direitos Humanos;
JS4	Joint submission 4 submitted by: Globalization Monitor (GM), Hong Kong Confederation of Trade Unions (HKCTU), Labour Action China (LAC), Worker Empowerment (WE);
JS5	Joint submission 5 submitted by: Centre for Comparative and Public Law, Faculty of Law, University of Hong Kong, Hong Kong Human Rights Monitor, Hong Kong Unison;
JS6	Joint submission 6 submitted by: PEN Hong Kong, PEN International, PEN Canada, University of Hong Kong Centre for Comparative and Public Law, University of Toronto Faculty of Law International Human Rights Program;
JS7	Joint submission 7 submitted by: Religious Freedom in China a cause of concern, Soteria International, Association on Study of Religion and Human Rights (TASRHR);
JS8	Joint submission 8 submitted by: China Human Rights Lawyers Concern Group (CHRLCG), Hong Kong Alliance in Support of Patriotic Democratic Movements in China (HKA),

- Hong Kong Confederation of Trade Unions (HKCTU), Justice and Peace Commission of the Hong Kong Catholic Diocese (HKJP), Labour Action China (LAC);
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Hong Kong UPR Coalition (HKUPR Coalition) including, Civil Human Rights Front, Disabilities CV, Hong Kong Watch, Justice Centre Hong Kong, Les Corner Empowerment Association, PEN Hong Kong, Pink Alliance, Planet Ally, The Hong Kong Society for Asylum-Seekers and Refugees;
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** Coalicion Peru, Federación Provincial de Mujeres de Cotabambas (FEPROMUC); Frente de Defensa de los Intereses y Desarrollo de la Provincia de Cotabambas, Federación Nacional de Trabajadores Mineros; Metalúrgicos y Siderúrgicos del Perú (FNTMMSP); Asociación Pro Derechos Humanos (APRODEH); Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos Perú EQUIDAD CooperAcción, Coordinadora Nacional de Derechos Humanos (CNDDHH); EarthRights International (ERI); Red Muqui, red de propuesta y acción (Muqui).
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** Coalicion Peru; Federación Nacional de Trabajadores Mineros, Metalúrgicos y Siderúrgicos del Perú (FNTMMSP); Asociación Pro Derechos Humanos (APRODEH); Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos Perú (EQUIDAD); CooperAcción; Coordinadora Nacional de Derechos Humanos (CNDDHH); EarthRights International (ERI); Red Muqui, red de propuesta y acción (Muqui).
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** International Federation for Human Rights, Centro de Derechos Económicos y Sociales, Ecuador (CDES); Centro de Documentación Información, Bolivia (CEDIB); Acción Solidaria para el Desarrollo, Peru (CooperAcción); Fundación Ambiente y Recursos Naturales, Argentina (FARN); Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos, Peru (EQUIDAD); Acción Ecológica, Ecuador; Asamblea Permanente de Derechos Humanos de Bolivia (APDHB); Asociación Pro Derechos Humanos, Peru (APRODEH); La Comunidad Amazónica de Acción Social Cordillera del Cóndor Mirador, Ecuador (CASCOMI); Comisión Ecuménica de Derechos Humanos, Ecuador (CEDHU); Central de Comunidades Indígenas Tacana II Río Madre de Dios, Bolivia (CITRMD); Coordinadora Nacional de Derechos Humanos, Peru (CNDDHH); EarthRights International (ERI); Federación Provincial de Mujeres de Cotabambas, Peru (FEPROMUC); Frente de Defensa de los Intereses y Desarrollo de la Provincia de Cotabambas, Perú; Federación Nacional de Trabajadores Mineros, Metalúrgicos y Siderúrgicos del Perú (FNTMMSP); Fórum Teles Pires, Brazil (FTP); Pueblos Shuar Arutam, Ecuador (PSHA); Red Muqui, Red de Propuesta y Acción, Peru; Red Eclesial Panamazónica, Ecuador (REPAM).
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** Central de Comunidades Indígenas Tacana II Río Madre de Dios (CITRMD); Asamblea Permanente de Derechos Humanos de Bolivia (APDHB); Centro de Documentación e Información Bolivia (CEDIB).
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Asociación Cubana de las Naciones Unidas (ACNU); Asociación Cubana de Esperanto; Asociación Cubana de Limitados Físico-Motores; Asociación Cubana de Producción Animal; Asociación Cubana de Técnicos Agrícolas y Forestales; Asociación de Bomberos Voluntarios de Cuba; Asociación de Pedagogos de Cuba; Asociación de Técnicos Azucareros de Cuba; Asociación Espiritista Kardeciana Cruzada Quisicuaba; Asociación

Hermanos Saiz; Asociación Médica del Caribe; Asociación Nacional de Economistas y Contadores; Asociación Nacional de Sordos de Cuba; Asociación Nacional del Ciego; Brigadas Técnicas Juveniles; Central de Trabajadores de Cuba; Centro de Estudios sobre Juventud; Centro de Intercambio y Referencia Iniciativa Comunitaria; Centro de Investigación de la Economía Mundial; Centro Félix Varela; Centro Oscar Arnulfo Romero; Consejo de Iglesias de Cuba; Federación Cubana de Actividades Subacuáticas; Federación Cubana del Deporte Canino; Federación de Mujeres Cubanas; Fundación "Antonio Núñez Jiménez" de la Naturaleza y el Hombre Fundación "Fernando Ortiz"; Fundación "Nicolás Guillén"; Fundación del Nuevo Cine Latinoamericano; Movimiento Cubano por la Paz y la Soberanía de los Pueblos Sociedad Civil Patrimonio Comunidad y Medio Ambiente; Sociedad Cubana de Alergología; Sociedad Cubana de Anatomía Patológica; Sociedad Cubana de Anestesiología y Reanimación; Sociedad Cubana de Angiología y Cirugía Vascular Sociedad Cubana de Antropología Biológica; Sociedad Cubana de Aterosclerosis Sociedad Cubana de Bioingeniería; Sociedad Cubana de Cardiología Sociedad Cubana de Ciencias Farmacéuticas; Sociedad Cubana de Ciencias Fisiológicas; Sociedad Cubana de Ciencias Morfológicas; Sociedad Cubana de Cirugía; Sociedad Cubana de Cirugía Endoscópica; Sociedad Cubana de Cirugía Maxilo-Facial; Sociedad Cubana de Cirugía Pediátrica; Sociedad Cubana de Cirugía Plástica y Caumatología; Sociedad Cubana de Coloproctología; Sociedad Cubana de Dermatología; Sociedad Cubana de Educadores en Ciencias de la Salud Sociedad Cubana de Endocrinología y Enfermedades Metabólicas; Sociedad Cubana de Enfermería; Sociedad Cubana de Estomatología; Sociedad Cubana de Estudios Ortodóncicos; Sociedad Cubana de Farmacología; Sociedad Cubana de Gastroenterología; Sociedad Cubana de Geología; Sociedad Cubana de Gerontología; Sociedad Cubana de Hematología; Sociedad Cubana de Higiene y Epidemiología; Sociedad Cubana de Historia de la Medicina; Sociedad Cubana de Imagenología; Sociedad Cubana de Informática Médica; Sociedad Cubana de Inmunología; Sociedad Cubana de Investigaciones Filosóficas; Sociedad Cubana de Medicina Bioenergética y Naturalista; Sociedad Cubana de Medicina Familiar; Sociedad Cubana de Medicina Física y Rehabilitación; Sociedad Cubana de Medicina Intensiva y de Emergencia; Sociedad Cubana de Medicina Interna; Sociedad Cubana de Medicina Legal; Sociedad Cubana de Microbiología y Parasitología; Sociedad Cubana de Nefrología; Sociedad Cubana de Neumología; Sociedad Cubana de Neurociencias; Sociedad; Cubana de Neurología y Neurocirugía; Sociedad Cubana de Nutrición Clínica; Sociedad Cubana de Obstetricia y Ginecología; Sociedad Cubana de Oftalmología; Sociedad Cubana de Oncología y Radiobiología; Sociedad Cubana de Ortopedia y Traumatología; Sociedad Cubana de Otorrinolaringología; Sociedad Cubana de Patología Clínica; Sociedad Cubana de Pediatría; Sociedad Cubana de Periodontología; Sociedad Cubana de Prótesis Estomatológica; Sociedad Cubana de Psicología de la Salud; Sociedad Cubana de Psiquiatría; Sociedad Cubana de Reumatología; Sociedad Cubana de Salud Pública; Sociedad Cubana de Sociedad Cubana de Retinosis Pigmentaria; Sociedad Cubana de Toxicología; Sociedad Cubana de Trabajadores Sociales de la Salud; Sociedad Cubana de Urología; Sociedad Cubana para el Estudio Multidisciplinario de la Sexualidad; Sociedad Cubana

- para la Promoción de las Fuentes Renovables de Energía y el respeto ambiental; (CUBASOLAR); Sociedad Cultural José Martí; Sociedad Económica Amigos del País; Sociedad Meteorológica de Cuba; Sociedad Nacional de la Cruz Roja Cubana; Unión Árabe de Cuba; Unión de Escritores y Artistas de Cuba; Unión de Periodistas de Cuba; Unión Nacional de Arquitectos e Ingenieros de la Construcción de Cuba; Unión de Informáticos de Cuba; Unión Nacional de Juristas de Cuba;
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** Beijing NGO Association for International Exchanges, (China) and Red Cross Society of China Beijing Branch, (China);
- JS16 **Joint submission 16 submitted by:** Coalition for Advancing SOGIE Equality, (Switzerland);
- JS17 **Joint submission 17 submitted by:** Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience (CAP LC); Center for Studies on New Religions (CESNUR); European Interreligious Forum for Religious Freedom (EIFRF); European Federation for Freedom of Belief (FOB); International Observatory of Religious Liberty of Refugees (ORLIR);
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** Centro de Derechos Económicos y Sociales (CDES); La Comunidad Amazónica de Acción Social Cordillera del Cóndor Mirador: (CASCOMI); Pueblos Shuar Arutam (PSHA); Red Eclesial Panamazónica (REPAM); Coalición de sociedad civil sobre derechos humanos y empresas chinas en Ecuador;
- JS19 **Joint submission 19 submitted by:** CIVICUS- World Alliance for Citizen Participation; Asian Human Rights Commission (AHRIC);
- JS20 **Joint submission 20 submitted by:** Asociación Pro Derechos Humanos (APRODEH); Centro de Políticas Públicas y Derechos Humanos (EQUIDAD); CooperAcción; Coordinadora Nacional de Derechos Humanos (CNDDHH); EarthRights Internacional (ERI); and Red Muqui, red de propuesta y acción (Muqui);
- JS21 **Joint submission 21 submitted by:** China Organ Harvest Research Center (COHRC); Human Rights Law Foundation (HRLF); International Coalition to End Transplant Abuse in China (ETAC);
- JS22 **Joint submission 22 submitted by:** Fundación Ambiente y Recursos Naturales (FARN); Fundación para el Desarrollo de Políticas Sustentables (FUNDEPS); Fundación Banco de Bosques; Movimiento Patagonia Libre;
- JS23 **Joint submission 23 submitted by:** Free Tibet Gu; Chu Sum; Tibet Watch;
- JS24 **Joint submission 24 submitted by:** Harm Reduction International (HRI) and the International Network of People who Use Drugs (INPUD);
- JS25 **Joint submission 25 submitted by:** International Federation for Human Rights (FIDH), (France); and International Campaign for Tibet, (USA);
- JS26 **Joint submission 26 submitted by:** International Service for Human Rights (ISHR), (Switzerland); and The Committee to Protect Journalists;
- JS27 **Joint submission 27 submitted by:** International Service for Human Rights (ISHR), (Switzerland); and Mekong Legal Network;
- JS28 **Joint submission 28 submitted by:** Japan Society for History Textbook Reform, (Japan); Veteran's voices memorial project; Society for the Dissemination of Historical Fact; Society of Volunteers to Correct the False Story about Comfort Women; Society to Pass-down the Real History to the Next Generation; Meeting in Hokkaido aiming at a solution of a forgery

	problem of the Japanese military "comfort women"; and Japan association for fostering the seeds of historical truth;
JS29	Joint submission 29 submitted by: Lawyers for Lawyers; and Lawyers Rights Watch Canada;
JS30	Joint submission 30 submitted by: Law and Accountability Project; Legal Rights Education Initiative; and The Network of Chinese Human Rights Defenders (CHRD);
JS31	Joint submission 31 submitted by: Labor Education Initiative (LEI); Children's Rights Project; and The Network of Chinese Human Rights Defenders (CHRD);
JS32	Joint submission 32 submitted by: Center for Studies on Freedom of Religion Belief and Conscience (LIREC); and Association for the Defense of Human Rights and Religious Freedom (ADHRRF);
JS33	Joint submission 33 submitted by: Omnium des Libertés, (Republic of Korea); and Canaan Human Rights, (Republic of Korea);
JS34	Joint submission 34 submitted by: The Network of Chinese Human Rights Defenders (CHRD); and Rights Defence Network (RDN), (China);
JS35	Joint submission 35 submitted by: Tibet Advocacy Coalition (TAG); and International Tibet Network (ITN);
JS36	Joint submission 36 submitted by: All-China Women's Federation, (China) and Chinese Women's Research Society, (China);
JS37	Joint submission 37 submitted by: Civil Society Monitor on Basic-Level Elections; and The Network of Chinese Human Rights Defenders;
JS38	Joint submission 38 submitted by: FIAN International; Kesatuan Nelayan Tradisional Indonesia/Indonesian; Traditional Fishermen Association (KNTI), Jaringan Advokasi Tambang/Mining Advocacy Network (JATAM), Yayasan Suara Nurani Minaesa (YSNM); People's Movement Against Port (PMAPC), National Fisheries Solidarity (NAFSO), and Franciscans International (FI);
JS39	Joint submission 39 submitted by: PEN International; Independent Chinese PEN Centre; PEN America; and PEN Tibet.

² The following abbreviations are used in UPR documents:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination;
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights;
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR;
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights;
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR;
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty;
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women;
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW;
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;
OP-CAT	Optional Protocol to CAT;
CRC	Convention on the Rights of the Child;
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict;
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography;
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure;
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families;
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities;

OP-CRPD
ICPPEDOptional Protocol to CRPD;
International Convention for the Protection of All Persons
from Enforced Disappearance.

- ³ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.1, 186.2, 186.3, 186.4, 186.5, 186.6, 186.7, 186.8, 186.9, 186.10, 186.11, 186.12, 186.13, 186.14, 186.15, 186.16, 186.17, 186.18, 186.19, 186.20, 186.21, 186.22, 186.23, 186.24, 186.25, 186.26, 186.27, 186.28, 186.29, 186.30, 186.31, 186.32, 186.127, 186.61, 186.63, 186.64, 186.65, 186.60, 186.66, 186.67, 186.68, 186.69, 186.70, 186.71, 186.72, 186.73, 186.168.
- ⁴ CSW paras. 62 and 64. See also CWT p.4; .
- ⁵ JS35, para. 36.
- ⁶ CS page 8.
- ⁷ CAFIU, para. 7.
- ⁸ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.50, 186.52, 186.53, 186.54, 186.45, 186.146.
- ⁹ AI, pages 2 and 3. See also IAHERE, para. 9; CPAPD, para. 2; JS14, para. 10; CIGD, paras. 2 – 12.
- ¹⁰ HRW, pp. 3 – 4. See also Xiaowaves, paras. 2, 4, and 7.
- ¹¹ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.74, 186.75, 186.76, 186.84, 186.85, 186.89, 186.90, 186.174, 186.175, 186.198.
- ¹² JS16, paras. 5, 8, and 21.
- ¹³ HRW, p.1.
- ¹⁴ Rainbow China.
- ¹⁵ JS31, para. 5.
- ¹⁶ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.148, 186.149, 186.248, 186.249, 186.250, 186.251, 186.252.
- ¹⁷ PWR, para. 2. See also SCW and LWU submissions, as well as UNJC, paras. 2-10.
- ¹⁸ JS28, para. 3.2.
- ¹⁹ SURES, page 1.
- ²⁰ ACEF, para. 4 and 6. See also CNIE paras. 8-9. See also FANJ, para. 2.
- ²¹ JS25, para. 3.
- ²² JS38, para. 5.
- ²³ AI, P. 7 and 8. See also JS39, paras. 5-11.
- ²⁴ JS27, pp. 3 and 8. See also MATA, para. 2.
- ²⁵ JS3, pp 7-8. See also JS3, paras. 12-19; JS10, para. 11; JS11, paras. 8- 16; JS12, paras. 16-24; JS13, paras. 4-6; JS18, paras 5, 41 and 43; JS20, paras. 33-34; JS22, paras. 6 -11.
- ²⁶ JS13, paras. 4-6.
- ²⁷ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.239, 186.240.
- ²⁸ AI, p.7. See also CPAPD, para. 7.
- ²⁹ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.49, 186.51, 186.55, 186.56, 186.62, 186.107, 186.108, 186.109, 186.110, 186.111, 186.112, 186.113, 186.114, 186.115, 186.116, 186.117, 186.118, 186.119, 186.120, 186.121, 186.122, 186.123, 186.128.
- ³⁰ JS24, para. 4.
- ³¹ ICAN, p.1.
- ³² SD paras. 8 and 12.
- ³³ TRP, paras 8, 13, 21, 26 and 30.
- ³⁴ LSEW, pp 4-5.
- ³⁵ JS2, paras. 5 and 7-8. See also SAR, para. 3.
- ³⁶ AI, p.3.
- ³⁷ HRW, page 1.
- ³⁸ SERW, para 5 and 6.
- ³⁹ JS 21, p. 4. See also UHRMV, pp. 1-2.
- ⁴⁰ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.124, 186.125, 186.126, 186.129, 186.130, 186.131, 186.132, 186.133.
- ⁴¹ NUJC, para 5.
- ⁴² HRWF, P. 24. See also DHF, paras. 26-27.
- ⁴³ CHRLCG, para. 1 and 8.
- ⁴⁴ JS34, paras. 1, 2, 7, and 37. See also HK Alliance, para 7.
- ⁴⁵ CLS, page 5.
- ⁴⁶ JS29, paras. 10, 12, and 25. See also ACLA, para. 7.
- ⁴⁷ IAHRL China, paras. 2 and 6.
- ⁴⁸ BHRC, para. 9. See also FLD, paras 17 and 18.
- ⁴⁹ ACYF, para. 2.
- ⁵⁰ JS8, paras. 2-4.
- ⁵¹ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add. 1, paras. 186.136, 186.137, 186.138, 186.139,

- 186.140, 186.141, 186.142, 186.143, 186.144, 186.145, 186.147, 186.150, 186.151, 186.152, 186.153, 186.154, 186.155, 186.156, 186.157, 186.158, 186.159, 186.160, 186.161, 186.162, 186.163, 186.164, 186.165, 186.166, 186.167, 186.169, 186.170, 186.172, 186.173.
- ⁵² HRIC, para. 14.
- ⁵³ ADF International. paras. 1, 4, 10 and 22, and 25. ECLJ. para. 2. See also HKJPC, para 5.
- ⁵⁴ ECLJ. para. 4. See also WBO, p.1.
- ⁵⁵ JS17, paras. 3.3, and 4.3.1. See also CRCCA, paras 9-10, CHNK part. 2, HRWF. page 1, 2, 23, and 24, JS33, 10.2.
- ⁵⁶ CSW. para. 5, 6, and 14. See also CRCCA. paras. 9-10.
- ⁵⁷ JS32, para. 10.1. See also CHNK. part. 2, HRWF. pp 1- 2 and 23-24; JS7, para. 1.4; JS17, para. 11.2.
- ⁵⁸ JS33, para. 4. See also JS19, paras. 2.3, LAC, paras. 35-36, and JS39, paras. 2-5.
- ⁵⁹ JS2, paras. 14-15. See also CWT, para. 4.
- ⁶⁰ JS26, part 3. para. 2.
- ⁶¹ AN. para. 8 and 22.
- ⁶² FLD, para 12. See also CIDF para. 15.
- ⁶³ HRR1, p. 2. RWB, p. 2.
- ⁶⁴ JS4, paras. 9 and 12.
- ⁶⁵ JS8, para. 2.
- ⁶⁶ JS37, para. 2.
- ⁶⁷ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.96, 186.97, 186.98.
- ⁶⁸ JS31, para. 1 and Recommendations.
- ⁶⁹ JS36, page 1.
- ⁷⁰ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.135.
- ⁷¹ HRW, pp. 3-4.
- ⁷² AN. para. 9, 21, and 22.
- ⁷³ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.176, 186.177, 186.178, 186.179.
- ⁷⁴ ACFTU. para. 10. See also JS4, para 46.
- ⁷⁵ CHRS, CASS. para. 13, 14, and 15. See also BZMWLARC. para. 7.
- ⁷⁶ JS4, para 16.
- ⁷⁷ LAC, paras 29 and 37.
- ⁷⁸ HKCTU, para 37.
- ⁷⁹ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.180, 186.181, 186.182, 186.186, 186.187.
- ⁸⁰ JS15. paras. 10 - 11. See also CCCS. para. 3.
- ⁸¹ ACFTU. para. 11.
- ⁸² JS31, para. 17.
- ⁸³ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.188, 186.189, 186.190, 186.191, 186.192, 186.195.
- ⁸⁴ Fundavivienda, para. 9. See also CFP. para. 11.
- ⁸⁵ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.199, 186.200, 186.201, 186.202, 186.203, 186.204.
- ⁸⁶ SESH. para. D. See also CHINAFPA, para. 2.
- ⁸⁷ TAG-NY. para. 13, 24 and 25.
- ⁸⁸ Leitner Center, p. 8.
- ⁸⁹ CFP. para 11, 12, 14, and 15.
- ⁹⁰ CS. part. C.
- ⁹¹ HIA, para. 3.
- ⁹² For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.39, 186.40, 186.41, 186.42, 186.43, 186.44, 186.45, 186.46, 186.48, 186.205, 186.206, 186.207, 186.208, 186.209, 186.210, 186.211, 186.212, 186.213, 186.214, 186.215, 186.216, 186.217, 186.218.
- ⁹³ IAHRE. para. 1, 2 and 15.
- ⁹⁴ CSHRS. para. 7 and 8.
- ⁹⁵ For relevant recommendations see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.91, 186.92, 186.93, 186.94, 186.95, 186.99, 186.171.
- ⁹⁶ SCW, para 3. See also FMC, paras. 1-21.
- ⁹⁷ CWDF. para. 11.
- ⁹⁸ JS1, paras. 7, 13, 19, 24 and 26.
- ⁹⁹ JS36, para. 9. See also LWU, para. 12.
- ¹⁰⁰ JS37, para. 6 and 7.
- ¹⁰¹ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.77, 186.78, 186.79, 186.80, 186.81, 186.82, 186.83, 186.86, 186.87, 186.101, 186.104, 186.134.
- ¹⁰² GIEACPC, paras. 1.1 and 2.
- ¹⁰³ BCLARC. para. 10 and 11. See also HRWC, p.1.

-
- ¹⁰⁴ CPAPD, para. 4.
- ¹⁰⁵ JS31, para. 2, 3, 7, 16, and 21.
- ¹⁰⁶ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.100, 186.102, 186.103, 186.105, 186.106.
- ¹⁰⁷ LWU, para. 7.
- ¹⁰⁸ BDPF, para. 8. See also CDPF, paras. 12 and 13.
- ¹⁰⁹ CFHRD, para. 8 and 9.
- ¹¹⁰ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.196, 186.197, 186.219, 186.220, 186.221, 186.222, 186.223, 186.224, 186.225, 186.226, 186.228, 186.229, 186.230, 186.231, 186.232, 186.233, 186.234, 186.235, 186.236, 186.237, 186.238.
- ¹¹¹ STPI, part 4. See also ACFD, paras. 2 and 3-2; CUAES, paras. 7.1 and 7.2.
- ¹¹² JS35, paras. 5, 11, 15, and 18. See also AI, pp. 6 and 8.
- ¹¹³ JS35, para. 5. See also CAPDTC, paras. 12 and 13; and CTRC, para. 15.
- ¹¹⁴ CTC, page 5. See also Cemafee2018, paras.3-8; JS23, part 2.20.
- ¹¹⁵ CEMAEE, para. 7 and 8.
- ¹¹⁶ HRW, page 1. See also AACGCJ, paras. 17-18.
- ¹¹⁷ CS, part E.
- ¹¹⁸ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.241, 186.242, 186.243.
- ¹¹⁹ BZWM, para. 7.
- ¹²⁰ JS4, paras. 47 and 48. See also CFPA, paras. 4 and 13.
- ¹²¹ JS31, paras. 3 and 8.
- ¹²² CHNK, part 1.1.1.
- ¹²³ For relevant recommendations, see A/HRC/25/5/Add.1, paras. 186.33, 186.34, 186.35, 186.36, 186.37, 186.38, 186.58, 186.59.
- ¹²⁴ JS5, para. 15. See also HKUL, para.2.
- ¹²⁵ CHRF, part 1.
- ¹²⁶ SoCO, page 5 and 6.
- ¹²⁷ JS6, paras. 7,10, 11, 17.
- ¹²⁸ JS9, para. 53.
- ¹²⁹ PFL, para. 2.4.
- ¹³⁰ HIA, para. 7.
- ¹³¹ JS9, para. 70.
- ¹³² GIEACPC, para. 3.1.
- ¹³³ JS4, para. 49.
- ¹³⁴ JS9, paras. 87 and 90.
- ¹³⁵ JS9, paras. 26, 50, 75 and 96.
- ¹³⁶ NMA, page 3, 5, 7, 9 and 10.
-